

Christian Morel (Le Point) est-il payé pour demander Le Grand Pardon pour les criminels du gouvernement ?

écrit par Raoul Girodet | 26 avril 2020



Je roule un peu vite sur l'autoroute.

Soudain, un motard de la gendarmerie arrive à mon niveau et me fait signe de m'arrêter.

J'obtempère.

Gendarmerie Nationale, bonjour ! Vos papiers s'il vous plait.

Pendant qu'il les examine, il me questionne :

-À quelle vitesse rouliez-vous, Monsieur ?

-Je ne sais pas exactement, mais peut-être un peu trop vite ?

-Oui, mais précisément, vous n'avez pas idée ?

-Peut-être bien à 180 ?

Le motard se renseigne par radio et me dit avec un large sourire :

-Vous n'étiez pas loin : mon collègue m'a confirmé que vous étiez à 179 km/h. Félicitations !

Il me tend mon permis et me dit :

– Circulez !

-Mais ça va me coûter combien de points ?

– Rien, puis que vous avez reconnu la faute. Je vous complimente pour votre civisme.

-Merci !

N'en croyant ni les yeux, ni mes oreilles, je m'empresse de décamper.

Bien sûr, ce n'était qu'un rêve. Mais ce rêve sera bientôt possible !

.

Le Point nous livre une tribune absolument exceptionnelle et je ne résiste pas à l'immense plaisir de vous en faire part tant c'est grotesque.

Coronavirus : punir les responsables politiques ? Dangereux et contre-productif

TRIBUNE. Le sociologue Christian Morel met en garde : en sanctionnant les dirigeants, on serait vengé... mais désarmé face à la prochaine pandémie.

Voici le résumé de ce long article : il serait dangereux de chercher justice une fois la crise passée.

En effet : « Les personnes menacées de punition cachent la

réalité de ce qui s'est passé ».

Ah ! Quel magnifique raisonnement !

Pourquoi n'y avait-on jamais pensé plus tôt ?

Ce principe devrait être étendu à toute action judiciaire.

Ainsi, on connaîtrait la vérité à tous les coups.

Si un coupable était acquitté par avance, il dirait tout.

L'absolution en échange de la vérité, toute la vérité rien que la vérité.

C'est finalement le système des repentis appliqué à soi-même. Témoigner contre soi : faute avouée est 100% pardonnée.

Imaginez si on étendait le procédé !

Déjà ; à Nuremberg, on aurait pu comprendre la solution finale. Alors qu'à l'issue d'un procès qui a duré un an on se demande toujours pourquoi tant de juifs ont été exterminés.

Si les Göring, Kaltenbrunner, Ribbentrop, Keitel et consort avaient été certains de l'acquittement, peut-être auraient-ils été plus prolixes ?

Qu'a-t-on finalement gagné à ces pendaisons ? Elles sont venues polluer le fameux « retour d'expérience » tant recherché par ce Christian Morel.

Par conséquent, faire un vrai procès, c'est finalement faire le jeu des bourreaux !

Ne tombons surtout pas dans ce piège grossier !

Et dans toutes les autres affaires criminelles, c'est pareil. Si le coupable était sûr de ressortir gracié, il se désignerait automatiquement. L'affaire du « petit Grégory » n'aurait jamais existé !

Je n'ai jamais encore rencontré de sophisme d'une telle dimension.

Et Morel ne s'arrête pas là. Son raisonnement est déjà pourtant imparable, mais il enfonce le clou :

► *« Un effet pervers de la punition est d'escamoter l'analyse systémique ».*

Traduisez : si on tient un bouc émissaire, on n'irait pas chercher les causes profondes. Une tête qui roule dans la sciure calme le bon peuple.

Je pensais naïvement que les commissions parlementaires étaient là pour aller au fond des choses. Naïveté de ma part effectivement, comme on a vu avec celles de l'affaire Benalla.

► *« De plus, on peut s'interroger sur l'intervention de la justice dans des domaines qui sont à la limite de ses compétences. Quelle est l'expertise du Conseil d'État en infectiologie pour se prononcer sur la question du jogging dans le cadre du confinement ».*

Magnifique analyse encore une fois ! Dès que le dossier est un peu complexe et que les juges sont dépassés, il vaut mieux passer l'éponge. On gagnerait du temps !

Les juges ne sont pas des économistes, à quoi bon juger l'affaire Kerviel ?

Ils n'ont aucune compétence en aéronautique : quelle utilité d'encombrer les tribunaux avec l'accident du Concorde ?

Il me semblait pourtant que dans ces cas-là le magistrat conscient de son incompétence avait une solution :

« Lorsque pour rendre sa décision, une juridiction estime nécessaire d'obtenir un avis d'ordre technique, elle fait appel à une personne dont l'expérience a été vérifiée et que l'on désigne sous le nom d' "expert" »

Mais non, ceci entraverait le raisonnement de Morel.

Car ce raisonnement, il est simple et tient dans la conclusion :

« Si après l'épidémie, les punitions pleuvent sur les responsables politiques, elles étoufferont leurs voix, les conduiront à démissionner, escamoteront les retours d'expérience. On se sera vengé, mais on n'aura rien appris pour la prochaine pandémie »

On voit bien que l'article n'a en fait qu'un seul but : légitimer l'absence de procès et valider le grand coup d'ardoise magique qu'espèrent tous les incompetents aux manettes.

Et toutes mes félicitations à ce Monsieur Morel pour avoir réussi à démontrer l'indémontrable avec un rare talent. S'il existait une Olympiade du Sophisme, la France aurait d'autorité la médaille d'Or.

Juste une question :

Qui sont les vrais commanditaires de cet article ?...